

Image not found or type unknown



## frais de notaire soulte

Par **Klaire.**, le **25/10/2023** à **16:48**

Bonjour,

Le notaire est chargé de faire un état liquidatif et partage de notre régime matrimonial de séparation de biens par suite au prononcé du divorce. Mon ex-mari souhaite racheter ma part de la maison en indivision. J eprécise qu'après plus années de procédure de divorce, le partage se fait aujourd'hui dans un cadre "amiable".

J'ai lu sur internet que les frais de notaire pouvaient etre à la chage de l'acquéreur? Est-ce vrai ? Et si oui quels articles de loi régissent cela.

Merci de votre aide